



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT N° 312

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n° 312 sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro n° 242 a été adopté le 4 juin 2018 à la réunion du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 5<sup>e</sup> jour de juin deux mille dix-huit.**

Isabelle Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

*Isabelle Mercier*  
Secrétaire-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Isabelle Mercier, résidant à St-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil entre treize heures et seize heures de l'après-midi, le 5<sup>e</sup> jour de juin 2018.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce cinquième jour de juin deux mille dix-huit.**

Signé : *Isabelle Mercier*  
Isabelle Mercier, Secrétaire-trésorière adjointe